Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal. Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à l'ouverture d'un centre du « Samu Social » boulevard Prince de Liège.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Les riverains du boulevard Prince de Liège ont eu la surprise de recevoir un toutesboîtes visant à les informer de l'installation prochaine d'un centre du « Samu Social ». Le document les invitait également à une séance d'information.

Selon le toutes-boîtes, le centre devrait accueillir jusqu'à 180 personnes (des femmes et des personnes fragilisées, lit-on). Le bâtiment récemment acquis est une ancienne maison de repos contenant 174 lits. Il est clair qu'un centre de ce genre n'aura pas le même impact qu'une maison de repos dans un quartier résidentiel où règne, à l'heure actuelle, une grande mixité. Il faut se souvenir que ce centre est le second qui s'implante à Anderlecht ces dernières années. Le premier centre s'est installé boulevard Poincaré à proximité du square de l'Aviation dans un immeuble de bureau pour lequel le « Samu Social » n'avait demandé aucun permis d'urbanisme ou d'environnement préalable au changement d'usage. Il s'en est suivi un chaos indescriptible à cause d'une mauvaise gestion d'un public en grande difficulté. Le quartier en a terriblement souffert. Selon mes informations la Commune aurait été informée de cette implantation et aurait sollicité cette information au public.

La raison de cette seconde implantation du « Samu Social » à Anderlecht est, sans doute, à chercher du côté de l'effet d'aubaine : le coût du bâti y étant inférieur à la plupart des communes et l'offre assez abondante. On peut encore pointer la volonté manifeste du « Samu Social » d'écarter du centre-ville un public fragilisé.

Le Collège peut-il me dire s'il a été consulté en amont de l'acquisition du bâtiment et de l'élaboration du projet de centre? Cette implantation vous semble-t-elle satisfaisante? Avez-vous les garanties suffisantes afin que les difficultés vécues sur le site « Poincaré » ne se reproduisent pas sur cette seconde implantation?

Les services sociaux communaux et du CPAS d'Anderlecht sont-ils partenaire du projet du « Samu Social » ?

Comment vont être géré les impacts du centre sur le quartier et ont-ils été évalués ? Disposez-vous d'une explication officielle quant au choix de l'implantation du centre dans le quartier « Prince de Liège » ?

Le centre dispose-t-il de toutes les autorisations nécessaires pour pouvoir fonctionner valablement ? D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur le Bourgmestre-Président dit qu'il a effectivement été informé par le « Samu Social » avant que ce dernier ne s'engage dans le projet, de manière ferme, d'ouvrir un centre pour femmes seules, avec ou sans enfant, ou pour un public nécessitant un suivi médicalisé ou qui doit être hospitalisé ou encore isolé pendant une certaine partie de la journée. Nous avons discuté avec le « Samu » de la meilleure manière de réussir ce projet. Le « Samu Social » est venu s'installer à cet endroit, car il avait l'opportunité d'occuper une maison de retraite qui avait fermé, cela pour une location de 3 ans. Les discussions menées entre la Commune et le « Samu » pour accompagner ce projet ont porté leurs fruits car le Collège a réussi à obtenir que le centre soit ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Ainsi, il ne laissera personne à la porte, en cours de journée, ce qui n'est pas possible au centre « Poincaré ». Là, à huit heures du matin, les sans-abris

étaient invités à quitter le centre pour aboutir sur l'espace public. Ce ne sera plus le cas ici. Il y aura par ailleurs un couvre-feu à 21 heure 30, ce qui forcera à rentrer dans le bâtiment pour ceux qui auraient souhaité s'aérer pendant la journée. Le « Samu Social » mettra également en place une équipe d'encadrement assez prononcée.

Monsieur le Bourgmestre-Président dit que c'est à sa demande qu'une réunion d'information avec les riverains a été organisée, il y était présent. Il est compréhensible qu'une forme d'inquiétude ait été exprimée par certains riverains car c'est une interrogation légitime par rapport à un nouveau projet qui s'installe dans un quartier assez résidentiel. Une partie des riverains a exprimé cette inquiétude, cependant, une autre partie fort significative a salué l'initiative d'accueillir ce centre dans leur quartier et plusieurs d'entre eux ont même proposé de venir prester du volontariat dans le centre, d'accompagner des sans-abris et, éventuellement, de leur faire passer les journées du mieux possible.

L'implication communale se traduit par le fait que le CPAS a légèrement réorganisé son service d'accompagnement des sans-abris. Il faut savoir aussi que la prise en charge financière dépendra toujours du CPAS duquel le sans-abri dépendait auparavant. Au niveau communal, le Collège a mis en place une zone dans laquelle des travailleurs sociaux circuleront, plus particulièrement, en tous cas dans les premiers temps, dans le quartier où s'installera ce centre d'accueil.

Par rapport aux autorisations, il s'agit d'hébergement collectif. Vu qu'il s'agissait d'un home auparavant, en termes de permis cela correspond à ce qui est attendu ; les pompiers ont d'ailleurs validé l'installation de 180 personnes pouvant y être accueillies.

Quant au suivi de l'installation, le Collège a convenu avec les riverains qu'il y aura une évaluation régulière ; dans trois mois une nouvelle réunion sera organisée.

G. VAN GOIDSENHOVEN est rassuré sur le fait qu'il ne devrait pas y avoir les mêmes problèmes hallucinants rencontrés au centre « Poincaré ». Un certain nombre d'habitants avait fait, au départ, bon accueil mais ils se sont vite retrouvés face à des situations dégradantes pour les personnes. Attendons les évaluations dans quelques mois car c'est la nature humaine : nous avons tendance à faire beaucoup d'efforts, lors d'une évaluation, r se relâcher ensuite. Il faut continuer à être vigilants au-delà de ces trois mois.

Il constate une nouvelle fois qu'Anderlecht est au-delà de la proportion qui devrait lui revenir, souvent sollicitée pour prendre à son compte énormément de projets compliqués ; davantage de solidarité devrait peut-être être envisagée.